



PRÉFET DU CANTAL

**Direction Départementale des
Territoires du CANTAL**

Aurillac, le 11 mai 2020

Service de l'Economie Agricole

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.27.66.66

Dossier n° : AE 20.0034

Demandeur : GAEC DE L'AUTHRE

Date d'enregistrement de la demande : 31/01/2020

Date limite de candidature : 25/07/2020

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 25/06/2020.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
YTRAC	39,00	BALADIER Bruno	Section BE 85,93,94,107, Section BR 20,21,24,25,26,27,28,38,52,54, Section ZE 86
CRANDELLES	2,14	BALADIER Bruno	Section BM 10, Section BO 116
CRANDELLES	6,71	LETANG	Section BO 106,107,108,109,112,210,
YTRAC	0,69	LETANG	Section AW 4
CRANDELLES	3,11	FAU A-Marie	Section B 211,212,213,215,
YTRAC	47,38	FAU A-Marie	Section AW 9,18, Section AX 192, Section AY 33,35 41,78,115,Section AZ 17,18, Section BA 82, Section BC 4, Section BP 41,42,50,52,61,82,83,84,110,150,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière